

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MAI 2018

Le mercredi vingt-trois mai deux mille dix-huit, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Beaumont-sur-Sarthe, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. Patrick BORE

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs

AUBERT Joël, BEAUDOIN Éric, BRETON Jean-Louis, BOUX Benoist, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CHESNEAU Pascal, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COUPARD Marie, COURNE Alain, d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DROUIN Jean-Louis, DUVAL Léa, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GALLOU Jacky, GESLIN Albert, GERARD Yves, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LABRETTE-MENAGER Fabienne, LAJOINIE Michel, LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, LEMASSON Jean-Edouard, LEPINETTE Francis, LEVESQUE Marcel, MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, QUOUILLAULT Véronique, RALLU Philippe, RALU Dominique, REIGNIER Armelle, RELANGE Frédéric, ROBIN François, TESSIER Jean-Luc, TRAC Jean, TRONCHET Sébastien, VIEILLEPEAU Gérard.

Absents-excusés :

BOULARD Dominique, excusée, est suppléée par M. BESNARD Rémi,
BOURGETEAU Gérard, excusé, a donné pouvoir à Mme LABRETTE-MENAGER,
BOUQUET Stéphanie, excusée, est suppléée par Mme REMOND Annie,
DENIEUL Philippe, excusé, est suppléé par M. BORE Patrick,
DENIS Valérie, excusée, a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
EDOUARD Thierry, excusé, n'est pas représenté,
EVETTE Gérard, excusé, a donné pouvoir à M. VIELLEPEAU Gérard,
GOSNET Robert, excusé, a donné pouvoir à M. MARTIN Philippe,
GOYER Lionel, excusé, a donné pouvoir à M. GRAFFIN Michel,
LEDOUX Jean, excusé, a donné pouvoir à M. CLEMENT Jean-Louis,
RAGOT Jean-Marc, excusé, a donné pouvoir à M. LEPINETTE Francis.

<u>Date de convocation</u> :	<u>Date d'affichage</u> :	<u>Nombre de membres</u>
15 mai 2018	30 mai 2018	<u>en exercice</u> : 55

<u>Présents</u> : 44	<u>Absents</u> : 11	<u>Votants</u> : 54
	dont suppléés : 3	
	dont représentés : 7	

Adoption du pv du Conseil communautaire du 09 avril 2018 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Intervention de la Mission locale Sarthe Nord (30 mn)

AFFAIRES GENERALES

Projet de construction d'une gendarmerie sur le territoire – choix des sites principal et secondaire

DECHETS

Signature des marchés liés à la gestion des déchets et assimilés

REOM – effacement de dettes

Budget déchets 2018 - décision modificative

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PAID Maresché – transfert du siège social

Modification de l'intérêt communautaire – ajout du bâtiment Heurtault - Piens

PERSONNEL

Convention de mise à disposition de service technique communal à la Communauté de Communes pour les espaces verts et travaux divers de maintenance et d'entretien

SPORT

Tarifs des piscines communautaires

TOURISME

Maison des randonneurs – régie - fixation tarifs nuitée – délégation gestion OTAM

SANTE

Maison de santé de Beaumont-sur-Sarthe – signature de baux professionnels pour l'occupation partielle d'un des cabinets de médecins vacants (psychologue)

Maison de santé de la Haute Sarthe à Fyé – proposition de réduction de 50% sur les loyers de la sophrologue de novembre 2017 à mars 2018 suite aux désagréments subis pendant les travaux d'extension

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de la Mission locale Sarthe Nord

M. le Président remercie Mmes LOISEAU et GOUT de la mission locale Sarthe Nord de leur présence.

Mme LOISEAU présente les missions et l'activité 2017 de la mission locale avec un focus sur le territoire de la Cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles.



Mission Locale Sarthe Nord

Mercredi 23 mai 2018

Communauté de Communes
Haute Sarthe Alpes Mancelles



● LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

Le rôle des Missions Locales est défini par le code du travail aux articles L 5314-1 et suivants qui leur confèrent une mission de Service Public.

Elles ont pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale.



● LA MISSION LOCALE SARTHE NORD



L'organisation de la Mission Locale

Les statuts de la Mission Locale : Association loi 1901

- Présidée par un(e) élu(e) local(e)
- Avec un bureau composé d'élus représentant les CDC
- Un Conseil d'administration composé de deux représentants de chacune des 6 CDC de l'arrondissement de Mamers (Nord Sarthe)

Et de représentants de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental, de Pôle Emploi, des principaux acteurs du monde économique (Chambres consulaires, Présidents des clubs d'entreprises du Nord Sarthe), de la formation, de l'Education, du logement...

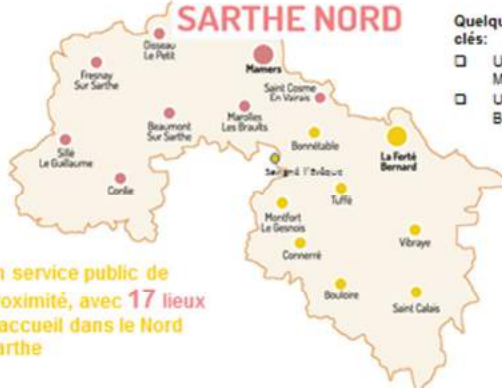
Le bureau:

Fabienne LABRETTE-MENAGER (CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles): Présidente
 Yves FOUCAULT (CDC Vallée de la Braye et de l'Anille): Vice-Président
 Paul MELOT (4 CPS): Vice-Président
 Pascal CHOTARD (CDC du Maine Saosnois): Secrétaire
 Patricia EDET (CDC de l'Huisne Sarthoise): Secrétaire Adjointe
 Nicole AUGER (CDC du Gesnois Billorien): Secrétaire
 Frédéric BEAUCHEF (CDC du Maine Saosnois): Trésorier Adjoint



● LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

MISSION LOCALE SARTHE NORD



Quelques informations clés:

- Un siège situé à Mangers
- Un relais à La Ferté-Bernard



Un service public de proximité, avec 17 lieux d'accueil dans le Nord Sarthe



● LA MISSION LOCALE SARTHE NORD



La Mission Locale: des actions innovantes au service du territoire



Chaque Mission Locale s'appuie sur une volonté politique locale et s'organise pour répondre à des besoins du territoire où elle est implantée



Des actions innovantes au service du territoire

Osons bouger dans les Alpes Mancelles!

Une action menée depuis 2017 avec la Communauté de communes et la Fondation Arconic, pour les jeunes du territoire



20 jeunes du territoire en démarche d'accès à la formation, à l'emploi ou en situation de formation ou d'emploi

se sont vu attribuer une aide financière pour financer un permis:



Sougé le Ganelon	9
Fresnay sur Sarthe	5
Saint Germain sur Sarthe	1
Saint Victeur	1
Saint Ouen de Mibré	1
Oisseau le Petit	1
Gesne le Gandelin	1
Assé le Boisne	1
	20



Des actions innovantes au service du territoire

TREMPIN POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DE 90 JEUNES DANS L'INDUSTRIE



LES OBJECTIFS DU PROGRAMME :



➤ A la fin du programme, les jeunes ont soit :

- Accompli avec succès une période d'intégration en entreprise et accédé à un emploi de plus de 6 mois
- Accédé à une qualification
- ou repris des études pour viser un diplôme dans le domaine de l'industrie.

59 jeunes ont intégré le programme
23 jeunes ont bénéficié d'une formation
51 jeunes ont bénéficié d'une mise en situation professionnelle
73 visites ont été réalisées dans 11 entreprises
42 jeunes ont décroché un premier contrat de travail

MOYENS FINANCIERS MOBILISABLES

- Des aides directes aux jeunes
- Des sessions de formation, de coaching ...
- Des outils de communication adaptés
- Une équipe de la Mission Locale dédiée

● LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

CHIFFRES CLES 2017: L'ACCUEIL DANS LE NORD SARTHE EN 2017

- 647 jeunes accueillis pour la 1^{ère} fois
- 2098 jeunes accompagnés en 2017
=> 2204 jeunes actifs non occupés présents sur le territoire couvert par la Mission Locale (Insee)
- 51,5% de jeunes femmes/48,5% de jeunes hommes
- 21,9% de mineurs (16-17 ans)



LES CHIFFRES CLÉS

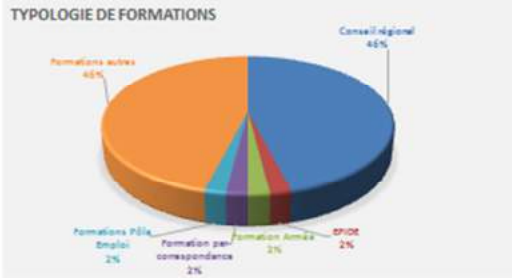
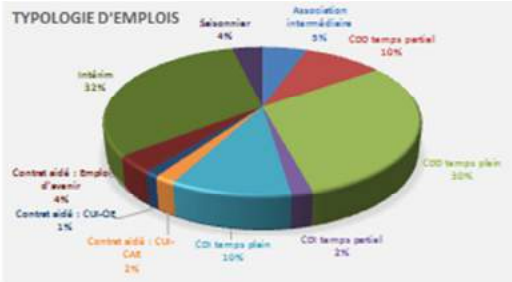


RESULTATS 2017: solutions pour les 336 jeunes accueillis

- 21 en alternance (9 en apprentissage et 12 en contrat de professionnalisation)
- 140 en emploi
- 49 en formation
- 65 en immersion en entreprise (stage ou Service civique)
- 3 en retour à la scolarité

Soit 207 jeunes sont en dynamique d'emploi, de formation continue ou initiale

129 jeunes sont en parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), sans situation d'emploi ou de formation actuellement.



Résultats 2017:
43 jeunes de la CDC bénéficiaires de la Garantie Jeunes

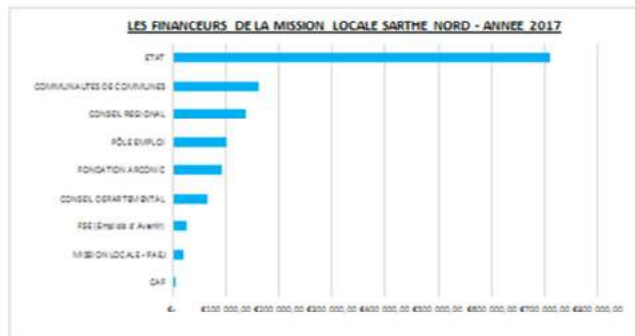
=> 180 jeunes sur l'ensemble de l'arrondissement Nord Sarthe

La Garantie Jeunes:

- un accompagnement collectif intensif pendant les 6 premières semaines.
- la multiplication des situations professionnelles pendant un an.
- au minimum 4 mois de travail dans les 12 mois.
- une allocation versée chaque mois.

70% des jeunes bénéficiaires de Garantie Jeunes sur le territoire accèdent à l'autonomie à la sortie de la GJ: emploi, formation....

LA MISSION LOCALE SARTHE NORD





- La Mission Locale sur le territoire:**
- 4 lieux d'accueil:**
 - Fresnay-sur-Sarthe (Déclic et Maison de la Formation pour la Garantie Jeunes)
 - Beaumont-sur-Sarthe
 - Oisseau le Petit
 - 3 conseillères en insertion professionnelle chargées de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes:**
 - Carlyne Hugonie
 - Anaïs Couchot
 - Emilie Bretonnel
 - 1 conseillère emploi: Cécile Brunet**
 - 1 conseiller Garantie Jeunes: Frédéric Richer**
 - + 1 psychologue Noémie Flambard**
 - + 1 conseillère chargée de l'accompagnement social: Isabelle Lambert**

AFFAIRES GENERALES

PROJET CONSTRUCTION GENDARMERIE SUR TERRITOIRE HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES - CHOIX SITES PRINCIPAL ET SECONDAIRE

M. le Président présente la démarche proposée pour faire le choix du lieu d'implantation de la future gendarmerie :

M. LEVEL, technicien de la Cdc présentera techniquement chacun des huit dossiers déposés par les six communes candidates. Chaque maire viendra présenter son ou ses dossiers.

La majorité étant pour, il est décidé de voter au scrutin secret sur ce dossier pour chacun des votes proposés.

Le dossier distribué en séance est présenté. Certains porteurs de projets seront déçus mais c'est à l'Assemblée d'être objective.

La Cdc n'a pas à modifier ses statuts pour mener à bien ce projet, cela est autorisé par le CGCT.

M. le Président signale qu'il a l'autorisation du Colonel DELHEZ pour communiquer les données indiquées.

Six communes se sont portées candidates :

Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Oisseau-le-Petit, Saint-Aubin-de-Locquenay, Rouessé-Fontaine, Saint-Ouen-de-Mimbré. La Commune de Fresnay-sur-Sarthe a déposé trois dossiers.

M. COSSON s'interroge sur le fait que les communes candidates soient situées exclusivement au nord du territoire.

M. ROBIN indique les communes de Vernie et Ségrie notamment sont desservies par la gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe.

M. le Président signale la présence du lieutenant Anthelme de la COB d'Oisseau-le-Petit et indique qu'il n'est pas autorisé à répondre aux éventuelles questions. Il salue sa présence.

M. COSSON estime que le schéma avantage la Commune d'Oisseau-le-Petit.

M. le Président indique que personne n'est avantagé. Les éléments factuels sont présentés. Ensuite, chaque élu fera son choix.

M. le Président rappelle que M. LEVEL ne va traiter que de l'aspect technique des dossiers ; ce travail a été fait à sa demande et il est aujourd'hui présent à sa demande.

M. LEVEL rappelle en préambule que chaque commune candidate devait remplir un document type et était libre de fournir des compléments sur feuille libre. Il a demandé parfois des compléments d'informations aux candidats.

M. le Président précise que l'amenée des réseaux sera à la charge de la commune candidate ou syndicat d'eau au point le plus bas ; sur l'emprise même du projet, les travaux seront à la charge de la Cdc.

Dossier de Beaumont-sur-Sarthe

Après la présentation de M. LEVEL, M. ROBIN prend la parole.

Il précise que la structure administrative existante peut faire l'objet d'une extension. Il rappelle l'historique du dossier de gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe ; l'enjeu était double ; offrir un cadre de vie confortable aux gendarmes pour les maintenir en place car le nord-Sarthe est le dernier choix de mutation ; le logement doit être confortable, individuel et avec un espace vert privatif. La situation du terrain est en zone urbaine, proche des services. L'extension est autorisée par le PLU. Les logements doivent être attractifs pour les familles notamment sinon les gendarmes ne seront pas intéressés.

Ce dossier a l'avantage de s'appuyer sur l'existant par agrandissement et peut être opérationnel rapidement et à moindre coût car les réseaux sont déjà existants.

Mme COUPARD demande quel est le nombre de logements constructibles. Les parcelles présentées semblent petites pour prévoir des espaces verts privatifs.

M. ROBIN indique que le terrain proposé est suffisant pour construire les vingt logements nécessaires avec espaces verts.

M. le Président précise que l'Etat demande 8 à 10 000 m² pour une nouvelle gendarmerie et 5 000 m² en cas d'extension.

Dossiers de Fresnay-sur-Sarthe

M. LEVEL présente les trois dossiers déposés par la Commune de Fresnay-sur-Sarthe :

- a) Site de la gendarmerie actuelle (démolition/reconstruction)
- b) Site de Crève-l'œil/les Epinettes (Fresnay sur Sarthe/Assé le Boisne)
- c) Site de Crève-Cœur (Saint-Aubin-de-Locquenay)

a) Mme LABRETTE-MENAGER dans le respect du Grenelle de l'environnement et du développement durable a proposé le premier site car il a l'avantage d'utiliser le moins possible de réserves foncières et les réseaux, notamment d'assainissement, sont déjà existants. Il est possible de construire sur cette surface des bureaux et vingt logements en R+1 comprenant des espaces verts en rez de chaussée et des terrasses sur les étages.

M. GALLOU demande comment les gendarmes seront logés pendant les travaux.

Mme LABRETTE-MENAGER indique que des structures provisoires type « Algeco » pourront être installées. Le terrain possède deux entrées, rue de l'Abbé Lelièvre et rue des Eglantiers.

b) Ce terrain avait été donné au Département depuis 2007 par la Commune. Le dossier de construction de la gendarmerie avait été gelé au stade de l'APS. Ces terrains avaient été achetés au moment de la construction de la première déchetterie à Fresnay-sur-Sarthe. Le site est très proche de la déviation, de Super U et peut aisément recevoir une gendarmerie et vingt maisons individuelles.

M. BRETON, Maire de la Commune d'Assé-le-Boisne déplore le fait de ne pas avoir été informé de ce projet par Mme LABRETTE-MENAGER, le terrain étant situé pour partie sur la Commune d'Assé. S'il devait y avoir prise en charge des réseaux, la Commune ne participerait pas.

Mme LABRETTE-MENAGER indique avoir appelé la mairie. Elle pense que c'est en général le maître d'ouvrage ou le propriétaire qui prend en charge les réseaux.

M. MARTIN précise que ce serait à la Commune de Fresnay de prendre en charge les réseaux.

M. CANET demande si la taxe foncière s'appliquera sur ces constructions.

Mme LABRETTE-MENAGER indique que l'exonération devrait s'appliquer car il s'agit d'un bâtiment public.

Mme COUPARD s'interroge par rapport aux logements.

Mme LABRETTE-MENAGER pense que les logements ne devraient pas être taxés mais à vérifier.

c) Le site de Crève-cœur est situé dans une zone pavillonnaire.

La police existe depuis le 16^e siècle (hôtel de Chervy), Fresnay-sur-Sarthe a toujours eu une gendarmerie. Les services sont à proximité : écoles, collège, commerces... ; les déplacements peuvent se faire à pied.

M. GERARD demande si la Commune a hiérarchisé les trois projets.

Mme LABRETTE-MENAGER place en n°1 le site des Epinettes, en n°2, la restructuration du site actuel et en n°3 le site de Crève-Cœur.

Dossier d'Oisseau-le-Petit

M. LEVEL présente le dossier technique.

M. Patrick GOYER indique que la Commune est en cours d'acquisition du terrain. Ce site permet un accès direct à pied aux écoles pour la tranquillité des familles. La zone commerciale d'Arçonnay est 6/7 mn en voiture ; Fresnay-sur-Sarthe est à 15 mn. Les travaux de voirie seront pris en charge par la commune ainsi que le prolongement des réseaux. Le centre de secours et ambulances sont à côté ainsi que le stade de foot pour les hélicoptères. La Commune achètera le terrain quelle que soit la décision car si le projet de gendarmerie n'aboutit pas, un lotissement sera réalisé. Le vendeur a donné son accord écrit.

Dossier de Rouessé-Fontaine

M. LEVEL présente le dossier technique. Le PLU n'autorise pas l'installation de services sur cette zone.

M. GESLIN précise que les constructions de services peuvent être autorisés puis qu'un projet de la poste de construction d'un centre de tri avait été envisagé sur cette zone ; les services de la DDT n'ont pas dû lire tout le PLU et le règlement de zone.

M. GESLIN propose d'emmener les gendarmes à la campagne. Rouessé-Fontaine est au centre entre Fresnay, Beaumont et Oisseau avec un accès rapide à Arçonnay. Les écoles et collège sont à Ancinnes et le lycée Marguerite de Navarre est à 7/10 mn (Alençon).

Le Conseil municipal a souhaité candidater ; le terrain appartient à la Cdc et ce projet permettrait de développer la zone.

M. MARTIN indique qu'il y a un projet en cours actuellement de construction d'une usine de méthanisation sur environ 28 000 m². Il émet une réserve car si ce projet aboutit, il pourrait y avoir des nuisances olfactives.

M. GESLIN connaît ce projet de méthanisation qui existe depuis longtemps et aucune position n'a été prise officiellement au niveau de la Cdc.

M. MARTIN indique qu'une rencontre est prévue sous 8 jours avec les porteurs du projet. 25 agriculteurs sont investis dans ce dossier. La conduite de gaz passe sur la zone et serait utilisée par l'usine.

M. BOUIX précise que le projet sera présenté en commission économique ;

M. TRONCHET trouve ce projet très intéressant mais est-ce pertinent de l'installer dans cette zone. Cela empêchera tout autre projet.

Dossier de Saint-Aubin-de-Locquenay

M. LEVEL présente le dossier technique.

M. COSSON précise que ce terrain à Beauregard est pleine propriété de la Commune. La partie haute est la plus plane. C'est une grande parcelle sur l'axe Fresnay/Beaumont avec une vue splendide, à proximité des chemins pédestres qui dispose d'un bon débit internet grâce à la proximité de Fresnay ; la ligne moyenne tension ne gêne pas l'aménagement.

Dossier de Saint-Ouen-de-Mimbré

M. LEVEL présente le dossier technique.

M. CLEMENT précise que la conduite d'eau ne sert plus et sera supprimée.

Concernant la ligne moyenne tension, une pré-étude a été faite pour l'enfourer dans le cadre d'un projet de lotissement si le projet de gendarmerie n'aboutit pas ; le poste serait au début de la rue du Ray. L'enfouissement est souvent pris en charge par ENEDIS.

Tous les réseaux sont présents : eau, électricité, gaz, fibre optique, la station d'épuration est neuve. Ce terrain est prêt et viabilisé.

Le carrefour sera aménagé. Il est possible de rejoindre la maison de pays à pied ; présence d'arrêts de bus pour collèges et lycées.

Ce terrain est au centre du territoire, à 7 mn de l'autoroute et 3 mn de Fresnay-sur-Sarthe. C'est un terrain plat, peu coûteux à la viabilisation, il n'y aurait que l'intérieur à viabiliser donc cela représente un investissement moins coûteux pour la Cdc.

M. MARTIN indique les éléments ont été présentés sur les huit dossiers.

Avis de la Gendarmerie de la Sarthe

Les sites ayant déjà une brigade sont privilégiés : Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Oisseau-le-Petit.

Sur notre territoire, la gendarmerie ne souhaite qu'une ou deux brigades.

La brigade de Beaumont est maintenue car elle est neuve.

Mme GUYON assiste M. MARTIN pour le dépouillement ; MM. LEMASSON et GOYER-THIERRY sont désignés assesseurs.

Premier vote :

Souhaitez-vous avoir une ou deux brigades sur le territoire ?

Deuxième vote :

Devons-nous retenir que les brigades proposées par la gendarmerie ?

Troisième vote :

Proposition principale

Propositions soumises au vote :

A. Fresnay-sur-Sarthe : 20 gendarmes et Beaumont-sur-Sarthe (existant) 7 gendarmes

B. Oisseau-le-Petit : 20 gendarmes et Beaumont-sur-Sarthe (existant) 7 gendarmes

C. Beaumont-sur-Sarthe : 20 gendarmes (7+13) et Fresnay-sur-Sarthe 7 gendarmes

D. Beaumont-sur-Sarthe : 20 gendarmes (7+13) et Oisseau-le-petit 7 gendarmes

Quatrième vote :

Proposition secondaire

Mme LABRETTE-MENAGER fait remarquer que de grands terrains ont été proposés alors que si seulement 7 logements sont construits, les besoins ne sont pas les mêmes.

M. BOUIX souligne que le coût global des projets n'a pas été abordé ; le coût ne sera pas le même si deux projets sont construits en parallèle sur deux sites différents.

M. MARTIN indique que le coût est presque identique, l'écart est de l'ordre de 150 000 € supplémentaires sur deux sites.

M. CHAUDEMANCHE pense que l'on se soucie peu des finances communautaires en envisageant le projet sur deux sites.

M. LEPINETTE considère que c'est aux élus de décider de leur mort.

M. MARTIN pense qu'en effet, l'Etat s'est désengagé mais si rien n'est fait, la Commune d'Arçonnay étant candidate, tout le territoire risque d'être perdant. La Cdc ici a son mot à dire.

M. CLEMENT fait aussi remarquer que la Cdc est bonne pour payer.

Mme COUPARD au vu des propositions ne comprend pas le premier vote proposé sur le choix d'un ou deux sites.

Mme LABRETTE-MENAGER indique que la zone d'Arçonnay est un pôle important pour Oisseau-le-Petit. Est-on certain que cette zone va rester en gendarmerie et ne va pas basculer en zone police ?

M. MARTIN pense que la gendarmerie et le Préfet défendront cette zone pour qu'elle reste en Sarthe. Le bail sera de neuf ans. Il n'en est pas question aujourd'hui mais rien n'est inaliénable.

M. COSSON souligne que les 150 000 € supplémentaires pour une extension de la gendarmerie à Beaumont-sur-Sarthe constitueraient une dépense totalement superflue à l'heure où il est demandé de faire des économies.

M. MARTIN indique que cela représente une dépense de 7 500 € par an sur 20 ans compensée par les loyers ; il y aura des subventions ; chacun décidera.

M. BRETON fait remarquer que la délinquance est en hausse sur le secteur de Fresnay et qu'il devrait y avoir plus de gendarmes.

**PROJET CONSTRUCTION GENDARMERIE SUR TERRITOIRE HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES - CHOIX SITES PRINCIPAL ET SECONDAIRE
DELIBERATION N°2018-05-23/082**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-01-15/012 du 15 janvier 2018 décidant de se porter candidat pour porter le projet de construction d'une gendarmerie sur le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance :

- du fait de ne pas être dans l'obligation de modifier ses statuts à la condition que la construction de la gendarmerie intervienne avant le 31 décembre 2020 ;
- qu'en tant que maître d'ouvrage, la Communauté de Communes devra financer l'opération d'un coût estimatif de 3,4 millions d'euros ;
- de la situation actuelle, du nombre de brigades de gendarmerie sur son territoire, du nombre de gendarmes affectés à ce jour ;
- de la vétusté des bureaux et logements des brigades de Oisseau-le-Petit et Fresnay-sur-Sarthe ;
- de la volonté de l'Etat-major de la gendarmerie de diminuer le nombre de trois brigades actuellement en service sur la CCHSAM à une ou deux brigades ;
- du nombre d'interventions par brigade sur le territoire sur les exercices 2015, 2016, 2017 ;
- de l'évolution de la délinquance sur les exercices 2015, 2016, 2017 ;
- des axes routiers principaux sur le territoire de l'EPCI et à proximité du positionnement de la future gendarmerie ;
- des distances et des temps de trajets entre le positionnement éventuel de la future gendarmerie et les communes les plus excentrées ;
- du rapport d'analyse détaillé des sites proposés (surfaces, sols, documents d'urbanisme, contraintes éventuelles, etc.) ;
- de l'avis des maires directement concernés pour les projets ;
- de l'avis du commandant de gendarmerie du Département de la Sarthe ;
- des modalités de votes proposées par le Président et approuvées par plus d'un tiers des membres présents : 4 votes au scrutin secret, majorité relative à un tour ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Décide de conserver deux brigades sur le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
Votants : 54
dont pour : 43
dont contre : 11
dont abstention : 0
- Décide de ne retenir pour le choix de l'implantation de la future brigade que les lieux de brigades préconisés par la gendarmerie ;
dont pour : 40
dont contre : 11
dont abstention : 0
dont blanc : 3
- Décide de retenir en **choix principal : Fresnay-sur-Sarthe, site des Epinettes (Crève l'œil) ;**
Votants : 54
Solution A : 20 (Fresnay-sur-Sarthe)
Solution B : 19 (Oisseau-le-Petit)
Solution C : 2 (Beaumont-sur-Sarthe/Fresnay-sur-Sarthe)
Solution D : 13 (Beaumont-sur-Sarthe/Oisseau-le-Petit)
- Décide de retenir en choix secondaire : Oisseau-le-Petit ;
Votants : 54
Solution B : 29 (Oisseau-le-Petit)
Solution C : 8 (Beaumont-sur-Sarthe/Fresnay-sur-Sarthe)
Solution D : 16 (Beaumont-sur-Sarthe/Oisseau-le-Petit)
Blanc : 1
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

DECHETS

Signature des marchés liés à la gestion des déchets et assimilés (information)

M. Dominique RALU informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres liés à la gestion des déchets et assimilés étant donné que le Président était autorisé à signer les marchés par la délibération du 15 janvier 2018.

Les durées des marchés sont de 4,5 ans en moyenne (2,5 ans + 1 an + 1 an).

La comparaison par rapport aux marchés antérieurs est difficile étant donné les différences de prestations. Pour le lot 1, collecte et transport des OMR, les prix semblent inférieurs aux marchés actuels.

Le lot 2 a été déclaré sans suite et relancé suite à un souci dans la rédaction des pièces.

REOM – EFFACEMENT DE DETTES DELIBERATION N°2018-05-23/083

Rapporteur : M. Dominique RALU

Vu les ordonnances de la commission de surendettement,
Vu les états fournis par le trésor public,

M. le vice-Président expose que plusieurs contribuables ont fait l'objet d'effacement de dettes concernant la redevance des ordures ménagères.

Le montant des créances à effacer s'élève à ce jour à 1 503,20€. Le détail des créances est fourni en pièce jointe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'effacement des créances d'un montant global de 1 503,20 € par l'émission de mandats au 6542 sur le budget Déchets - OM ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

BUDGETS DECHETS – DECISION MODIFICATIVE 1 DELIBERATION N°2018-05-23/084

Rapporteur : M. Dominique RALU

Il est nécessaire de modifier le budget déchets 2018 de la façon suivante :

673 : + 5 000 € (titres annulés sur exercices antérieurs)
6541 : - 5 000 € (créances admises en non-valeur)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise les modifications présentées ci-dessus sur le budget déchets 2018,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PAID MARESCHE – TRANSFERT SIEGE SOCIAL DELIBERATION N°2018-05-23/085

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

Lors du comité syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités d'intérêt départemental de l'échangeur de Maresché du 26 mars dernier et suite au retrait du Conseil départemental, les membres ont délibéré pour transférer le siège social du syndicat mixte à l'hôtel de ville de Beaumont-sur-Sarthe (précédemment à l'hôtel du Département).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Donne son accord au transfert du siège social du syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités d'intérêt départemental de l'échangeur de Maresché à l'hôtel de ville de Beaumont-sur-Sarthe,
- Valide la modification correspondante des statuts,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

**MODIFICATION LISTE EQUIPEMENTS ANNEXE DES STATUTS - COMPETENCE FACULTATIVE IMMOBILIER D'ENTREPRISES – BATIMENT HEURTAULT – PIENS ZA PITOISIERE 1 A MARESCHE
DELIBERATION N°2018-05-23/086**

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

Dans le cadre de la compétence facultative « immobilier d'entreprises », il est proposé d'ajouter à la liste des équipements figurant dans les annexes des statuts le bâtiment « Heurtault-Piens » zone de la Pitoisière 1 à Maresché en vue de sa réalisation prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter le bâtiment « Heurtault-Piens » zone de la Pitoisière 1 à Maresché dans la liste des équipements en annexe des statuts dans le cadre de la compétence facultative « immobilier d'entreprises » ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

PERSONNEL

**CONVENTION MISE A DISPOSITION SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL A LA CCHSAM POUR ESPACES VERTS ET TRAVAUX DIVERS MAINTENANCE ET ENTRETIEN
DELIBERATION N°2018-05-23/087**

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Dans un souci d'économie et de mutualisation des personnels, il est proposé d'autoriser le Président à signer des conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de leur service technique communal dans le cadre de l'entretien de certains espaces verts communautaires et de travaux divers de maintenance et d'entretien d'équipements communautaires.

Les tarifs de mise à disposition du service technique communal varient de :

- 13 € par heure pour la mise à disposition du service sans utilisation de matériel spécifique
- 20 à 30 € par heure pour la mise à disposition d'un agent avec différents types de matériels. Les frais d'usure des machines et de carburant sont inclus dans ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de mise à disposition des services techniques communaux suivants :
 - ❖ 13€ par heure pour la mise à disposition du service sans utilisation de matériel spécifique
 - ❖ 20€ par heure pour la mise à disposition du service avec utilisation de petit matériel (frais de carburants inclus)
 - ❖ 30€ par heure pour la mise à disposition du service avec utilisation de matériel lourd type tracteur, évacuation des déchets (frais de carburant inclus)
- Autorise le Président à signer les conventions particulières de mise à disposition de service et tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0

dont abstention : 0

Cette décision générera une baisse des frais de fonctionnement car auparavant il était fait appel à des prestataires extérieurs.

M. GERARD demande si cette convention pourra s'étendre à l'avenir pour que les services techniques communaux viennent en renfort des services techniques communautaires en cas de besoin.

M. MARTIN pense que c'est un début en effet et qu'il faudra mutualiser en cas de besoins.

M. LEPINETTE estime qu'il aurait fallu le faire pour la voirie.

M. MARTIN indique que cela a été voté au dernier conseil communautaire.

M. LEPINETTE précise que dans le cas de la voirie, la gratuité de la mise à disposition a été appliquée.

M. MARTIN indique que la gratuité était logique dans la mesure où ces dépenses n'ont pas été valorisées dans le calcul du transfert des charges liée à compétence de la voirie et non déduites des attributions de compensation vers les communes.

SPORT

FIXATION DES TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES

DELIBERATION N°2018-05-23/088

Rapporteur : M. Jean-Pierre FRIMONT

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017-05-15/145 du 15 mai 2017,

Vu la commission sport du 03 octobre 2017,

La commission propose de poursuivre l'évolution de la tarification des piscines pour aboutir à un tarif harmonisé.

Tarification piscines communautaires cchsam		
	2018	
	PROPOSITION COMMISSION	
	Beaumont	Fresnay
Ticket adulte	3,00 €	
Ticket enfant	1,80 €	2,00 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	
Campeur adulte	1,60 €	Gratuit
Campeur enfant	1,30 €	Gratuit
Tarif de groupe (minimum 10 personnes)	1,50 €	
Carnet adulte - 10 entrées	23,00 €	24,00 €
Carnet enfant - 10 entrées	12,00 €	

Le tarif de groupe s'applique notamment pour les enfants à partir de 10 personnes qui fréquentent la piscine encadrés par des centres sociaux ou autres structures collectives et pour lesquels il n'y a pas de délivrance de carnet. Les accompagnateurs des groupes bénéficieront du même tarif.

Les usagers des campings municipaux de Fresnay sur Sarthe, Saint Léonard des Bois et Saint Paul le Gaultier bénéficient d'un accès gratuit à la piscine sur présentation d'un laissez-passer ou tout autre moyen d'identification.

Les élèves suivant les cours de natation dispensés par les MNS bénéficient de l'accès gratuit à la piscine ; toutefois, ceux souhaitant rester dans le bassin après le cours doivent payer leur entrée.

L'accès à la piscine de Beaumont-sur-Sarthe est gratuit le 14 juillet.

Pour des raisons économiques et de gestion, les stocks de la régie de la Commune de Beaumont-sur-Sarthe seront utilisés dans le cadre de la régie communautaire de la piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs aux conditions énoncées ci-dessus à compter de l'année 2018,
- Autorise le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

M. FRIMONT indique que les horaires d'ouverture sont inchangés ; les recrutements sont terminés ; la phase de planification est lourde mais tout sera prêt pour le 1^{er} juin.

TOURISME

MAISON DES RANDONNEURS A FRESNAY SUR SARTHE DELIBERATION N°2018-05-23/089

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-01-15/002 du 15 janvier 2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs avec l'office de tourisme des Alpes Mancelles,

Vu les propositions de la Commission tourisme du 26 avril 2018,

La Communauté de communes a aménagé une maison dite des randonneurs. Cet espace comprend six couchages, une salle d'eau, une cuisine. Un kit jetable de couchage sera fourni à chaque randonneur à savoir un drap housse, un drap de dessus et une taie d'oreiller. De la vaisselle est également mise à disposition. Les randonneurs devront nettoyer les lieux avant leur départ.

Les réservations seront effectuées via un site internet ou directement auprès de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles. Une convention sera établie entre l'Office de tourisme et la Communauté de communes. Un règlement intérieur sera rédigé. Après chaque passage, les locaux seront vérifiés et le cas échéant nettoyés de nouveau. Il sera proposé une convention avec un prestataire privé.

Aussi est-il proposé les tarifs suivants :

- 20€ la nuitée par personne par jour
- 100€ pour la réservation complète de la maison des randonneurs (six lits) par nuitée par jour
- 30€ pour ménage non réalisé

Les lits ne pourront être réservés plus de deux nuits consécutives.

Le versement se fera sur le compte de la régie « tourisme » qui sera créée à cet effet.

En cas d'annulation de la réservation :

- Entre le 14^{ème} et le 8^{ème} jour avant le début du séjour : remboursement à hauteur de 50%
- Entre le 7^{ème} jour et le début du séjour : aucun remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs aux conditions énoncées ci-dessus à compter de l'année 2018,
- Autorise le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

SANTE

MAISON SANTE BEAUMONT SUR SARTHE – SIGNATURE BAUX PROFESSIONNELS OCCUPATION PARTIELLE CABINET VACANT DELIBERATION N°2018-05-23/090

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017-09-11/204 fixant les tarifs de location des locaux des professionnels de santé,

La Communauté de Communes a été sollicitée par une psychologue exerçant actuellement à Beaumont-sur-Sarthe, Mme Sonia MEUNIER, pour occuper un cabinet vacant deux jours par semaine dans la maison de santé de Beaumont-sur-Sarthe.

Il est proposé d'autoriser le Président à louer pour une durée de trois ans un des quatre cabinets vacants deux jours par semaine au tarif de 80 € ht par mois pour le loyer et de 20 € ht par mois pour les charges. Le forfait charges pourra être réévalué en fonction du coût ajusté des charges après un an de fonctionnement de la maison de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la location aux conditions énoncées ci-dessus à compter de l'année 2018,
- Autorise le Président à signer un bail professionnel avec Mme Sonia MEUNIER, psychologue à compter du 15 juin 2018, les éventuels avenants et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Président à signer les baux professionnels éventuels à venir.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

MAISON SANTE HAUTE SARTHE A FYE – REDUCTION LOYER SOPHROLOGUE SUITE TRAVAUX DELIBERATION N°2018-05-23/091

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Dans le cadre des travaux d'extension de la maison de santé de la Haute Sarthe, Mme MEUNIER sophrologue a subi des désagréments dans l'exercice de son activité, le cabinet n'ayant pas de porte acoustique.

Il est proposé de lui octroyer une réduction de 50 % de ses loyers de novembre 2017 à mars 2018 (5 mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la réduction de loyer de 50 % sur les mois de novembre 2017 à mars 2018, soit 5 mois ;
- Délégué au Président à partir de ce jour, pour la durée du mandat, la gestion des baux professionnels en cours ;

- Autorise le Président à signer tous document s'y rapportant.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

M. Patrick GOYER fait remarquer que l'ostéopathe a subi également des désagréments.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL DELIBERATION N°2018-05-23/092

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du Conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers) et n°2017-06-12/173 (fixation tarifs régie Déclit/Cyberbase) et des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

Votants : 54
dont pour : 54
dont contre : 0
dont abstention : 0

DEVIS/CONTRATS/BONS DE COMMANDE ENVOYES EN AVRIL/MAI 2018				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
10/04/2018	THIREL BUREAU	6,99 €	COMMANDE D UN REPOSE POIGNET	CCHSAM
11/04/2018	EDITIONS ET COMPAGNIE	5 160,00 €	MEMOTRI	DECHETS
11/04/2018	HELLO DOC	76,90 €	ABONNEMENT MENSUEL LOGICIEL + EVIDAL POUR DOCTEUR BERGERON	CENTRE DE SANTE
11/04/2018	ROIMIER TESNIERE	12,44 €	MATERIEL REPARATION PORTE LOCAL DOJO	DOJO
11/04/2018	PAYEN SAS	895,00 €	NETTOYAGE BOUCHES VMC CCHSAM + INSTALALTION BUREAU STEPHANE	CCHSAM
13/04/2018	ROIMIER TESNIERE	68,80 €	CHEVILLES ET VIS POUR SERVICE TECHNIQUE	SERVICE TECHNIQUE
13/04/2018	ROIMIER TESNIERE	94,92 €	FERME PORTE	SERVICE TECHNIQUE
09/04/2018	MAIRIE MONTREUIL	350,00 €	ENCART COMICE MONTREUIL 24 ET 25 AOUT	COMMUNICATION
13/04/2018	PAYEN SAS	19 840,00 €	INSTALLATION CLIMATISATION 1ER ETAGE MAISON DE SANTE FRESNAY	MSP FRESNAY
13/04/2018	RAMOND FREDDY	504,00 €	REFECTION SEUIL BATIMENT TRANSPORTS BEHIER	FYE
13/04/2018	OGER ENERGIES	5 832,00 €	ECLAIRAGE EXTERIEUR SITE DE FYE	FYE
13/04/2018	CORMIER HUANG ARCHITECTURE	1 500,00 €	ETUDES PRELIMINAIRES REHABILITATION VESTIAIRES GYMNASSE BS	GYMNASE BEAUMONT
13/04/2018	GFA MULLER	600,00 €	MISE A DISPOSITION BANDE TERRAIN CULTIVE VISUEL ALPES MANCELLES TOUR DE France	TOURISME
13/04/2018	GC SERVICE FORESTIER	1 950,00 €	ABATTAGE 3 PEUPLIERS TERRAIN DE LOISIRS ST LEO	TOURISME
13/04/2018	JACKY BOYAUX	5 829,88 €	TRAAVUX LOCAL SERVICE TECHNIQUE	TECHNIQUE
16/04/2018	MIMULUS	400,00 €	LOCATION CHAPITEAU + REGISSEUR PR CONCERT 18 MAI	EMDT
17/04/2018	BOUBET	570€ TTC	CAR 30 PLACES TRANSPORT ELEVES VERS TOURS POUR REPE GENERALE SYMPHONIQUE	EMDT
17/04/2018	COMICE FYE	350,00 €	ENCART COMICE FYE 31 AOUT ET 1ER SEPT	COMMUNICATION
18/04/2018	BEAUPLET LANGUILLE	41,20 €	COMMANDE DE DEUX CLE HALL MSP FRESNAY	MSP FRESNAY
18/04/2018	HELLO DOC	560€ + 180€	ACQUISITION + INSTALLATION LICENCE SUPPLEMENTAIRE SECRETARIAT	CENTRE DE SANTE
18/04/2018	HELLO DOC	19,90 €	ABONNEMENT MENSUEL LICENCE SECRETARIAT	CENTRE DE SANTE
24/04/2017	CHAPRON	8 770,00 €	en remplacement du devis du 22/03 TRAVAUX FERME EQUESTRE A ST LEO	GASSEAU
24/04/2018	GARAGE AD FOUCAULT	309,67 €	POSE D UN ATTELAGE PARTNER SERVICE TECHNIQUE	SERVICE TECHNIQUE
25/04/2018	SMSP	138,00 €	IMMOBILISATEUR DE TETE DUMONT + BRANCARD PLIANT	PISCINE
25/04/2018	YLEA	153,89 €	THERMAMETRE+ PLAN DUR+GARROT+CISEAUX MOUSSE+PLAN MASSAGE CARDIA	PISCINE
25/04/2018	NADIA SIGNALISATION	38,40 €	COMMANDE D UN MAT POUR REMPLACEMENT SUR PANNEAU SUITE ACCIDENT	ZA PROMENADE
	SEP	465,00 €	TRANSPORT BENNES DECHETS SUITE A NON CONFORMITE	DECHETS
29/04/2019	SONOCOM	1 320,00 €	SABLAGE BENNE 30 M3 EXTERIEUR ET INTERIEUR + REFECTION FOND	DECHETS
29/04/2019	SONOCOM	1 590,00 €	SABLAGE BENNE 30 M3 EXTERIEUR ET INTERIEUR + REFECTION FOND+ REFECTION 2 COTES	DECHETS
30/04/2018	PAYEN SAS	630,00 €	ENTRETIEN VMC MSP FRESNAY	MSP FRESNAY
02/05/2018	ARBRES & JARDINAGES EP	550,00 €	TAILLE DE BOIS MORT	PARC AVENTURE
07/05/2018	ALGALIMENT	230,00 €	COSSES DE SARRASIN	GASSEAU
07/05/2018	YESSS ELECTIQUE	631,01 €	STOCK LAMPE COLLIER FLUO COMPACTE	TECHNIQUE
07/05/2018	ROIMIER TESNIERE	77,07 €	LOCAL REFECTION SERRURE+ BOUTON	LA BASSASSE
16/05/2018	CHATEAU	3 150,00 €	DEMOLITION CHATEAU D EAU BOURG LE ROI	TOURISME
16/05/2018	MORIN	947,77 €	DEPOSE ET REPOSE PANNEAU PMR	GASSEAU
17/05/2018	IMPRIMERIE FRESNOISE	1 281,00 €	IMPRESSION 12019 FLYERS FORMAT A5 POUR FLYERS COMM DECHETS	DECHETS
17/05/2018	IMPRIMERIE FRESNOISE	268,00 €	IMPRESSION 12019 COURRIERS POUR FLYERS COMM DECHETS	DECHETS
23/05/2018	PHARMACIE ST NICOLAS	429,77 €	BOUTEUILLE O2 LOCATION + OXYM 1M3 L05R LIV + MANO	PISCINE

M. BESNARD s'interroge sur l'achat de cosse de Sarrazin.

M. MARTIN indique que cela sert au paillage au Gasseau et qu'une partie est vendue également aux visiteurs.

ARRETES DE REGIE	
Date	Objet
25/04/2018	Arrêté portant abrogation et création régie d'avance et de recettes prolongée - Centre de santé des Alpes Mancelles

CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE			
Date	Objet	Signataire	
13/03/2018	POTERIES	BAJEUX DOROTHEE	20% VENTES A LA CDC
13/03/2018	SAVONS	JEFAULT SYLVAIN	25% VENTES A LA CDC
13/03/2018	CREATION SACS	ROBINAUD MARION	15% VENTES A LA CDC
14/05/2018	GATEAUX BIO	BRAUX CAMILLE	20% VENTES A LA CDC
13/03/2018	PLANTES DES ALPES MANCELLES	VARONE CYRIL	18% VENTES A LA CDC

CONTRATS DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
Date	Objet	Signataire	Montant
30/04/2018	Logement 2 rue de la Coudre à St Germain sur Sarthe	BRIERE CHAUMEAU MA	450,00 €
23/06/2018	Logement 2 rue de la Motte à Assé-le-Boisne	GOUTARD ARNAUD	450,00 €

ARRETE DE VIREMENT DE CREDITS		
Date	Objet	Montant
25/04/2018	VIREMENT CREDIT BUDGET DECHETS	4 165,46 €

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Pas de question.

La Commune de Beaumont offre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 23h32.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2018-05-23/082
2018-05-23/083
2018-05-23/084
2018-05-23/085
2018-05-23/086
2018-05-23/087
2018-05-23/088
2018-05-23/089
2018-05-23/090
2018-05-23/091
2018-05-23/092

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 30 mai 2018.

Le Secrétaire de séance,
M. Patrick BORE